



**Date d'ouverture: 26 juillet 2007**

**Date de fermeture : 31 août 2007**

## Appel à candidatures

Le CORAF/WECARD met en oeuvre un programme de formation de 3<sup>ème</sup> cycle financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) grâce aux accords de financement entre la Banque et le FARA. Le programme est un programme régional de Master en Science ayant pour but de former les scientifiques en service au niveau des SNRA et qui ont au moins une Licence es Sciences en : Agriculture, Foresterie, Pêche, Médecine Vétérinaire, Sciences animales, Sciences végétales et Biotechnologie, Economie agricole, Sciences de l'Information et de la Communication, et autres disciplines connexes des Sciences Biologiques. Les programmes de formation peuvent être obtenus auprès des Universités de Pretoria et de KwaZulu-Natal en Afrique du Sud et auprès de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II du Maroc (cf. détails en annexe 1).

A travers cette annonce, le CORAF/WECARD invite les Dirigeants (Directeurs généraux) des SNRA à désigner des candidats qualifiés /Eventuels Etudiants provenant de leurs différentes institutions afin de les faire bénéficier du programme. Les conditions suivantes doivent être remplies par toutes les candidatures proposées :

1. Les candidats doivent être des personnels en service dans les institutions de recherche ;
2. Le candidat (e) désigné doit être titulaire d'au moins de la Licence dans l'une des disciplines citées ci-dessus ;
3. Le candidat(e) désigné doit aussi fournir une preuve de son retour dans le SNRA bénéficiaire une fois sa formation terminée ;
4. Chaque candidat(e) doit être désigné par le dirigeant du SNRA ou le chef de son Institution.

**Candidats éligibles** : Les pays pouvant désigner des candidats sont les suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Léone, Tchad et Togo.

**Soumission du dossier** : Le dossier de nomination doit être adressé au Secrétariat Exécutif du CORAF/WECARD et envoyé en dossier attaché à l'adresse : [secoraf@coraf.org](mailto:secoraf@coraf.org) et copie à [julienne.kuiseu@coraf.org](mailto:julienne.kuiseu@coraf.org) et [marcel.nwalozie@coraf.org](mailto:marcel.nwalozie@coraf.org) au plus tard le 31 août 2007.

**NB :Les candidatures individuelles seront disqualifiées.**

## **Annexe 1**

### **Guide pour les stages des candidats des SNRA au Master en science dans les Universités de Pretoria et du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud et à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II au Maroc**

#### **Promotion de la Science et de la Technologie pour le Développement Agricole en Afrique**

#### **Projet financé par la BAD**

#### **Détails sur le projet**

- Bien que chaque institution des SNRA soit consciente de ses besoins de renforcement des capacités, elles sont encouragées à utiliser le rapport de 31 pages commandité par le FARA sur l'évaluation des SNRA intitulé «*Performance de la recherche agricole en Afrique: une évaluation des impératifs des systèmes nationaux de recherche agricole efficaces et productifs en Afrique*» de mars 2006 afin de rehausser le choix stratégique des disciplines cruciales ciblées qui devront être renforcées pour accroître la performance.
- Le FARA signera un Accord /Protocole d'Accord avec les Universités de Pretoria et du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud et avec l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II du Maroc au nom des OSR et des SNRA et demandera «*le feu vert*» de la BAD sur les conditions de négociation.
- Chaque université devra garantir que les informations sur les programmes qu'elle se prépare à dispenser ainsi que les conditions et coûts universitaires et administratifs sont largement diffusés. Bien que les sites internet et les brochures disponibles sur ces universités soient d'importants outils d'information, il sera nécessaire d'identifier des audiences spécifiques et de meilleurs moyens pour assurer que celles-ci soient parfaitement informées.
- 40 candidats au master en science auront l'opportunité d'entreprendre une formation dans diverses disciplines agricoles et disciplines connexes y compris l'information, la communication et la technologie.
- Ces formations seront dispensées aux Universités de Pretoria et du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud et à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II du Maroc.
- Les candidats au master en science suivront tous les cours dans les universités mais devront effectuer leur travaux de recherche pour la

rédaction de la thèse dans les *Sites des Pays Cibles (SPC)* dans lesquels les *Plateformes d'Innovation pour l'Adoption de Technologie (PIAT)* sont fonctionnels et dans le cas échéant, ils devront les effectuer dans leur propre pays.

- Les étudiants continueront de recevoir leurs bourses au cours de leurs travaux de recherche sur le terrain.
- Les PIAT seront mises à la disposition des universités en tant que sites de recherche sur les contraintes et les opportunités liées à la diffusion de la technologie.
- Les titulaires des bourses de recherche devront bénéficier d'une supervision adéquate et suffisante du ou des superviseur(s) des universités ainsi que du ou des superviseur(s) locaux sur le terrain au niveau des SNRA et des CIRA.
- Le superviseur local devra être intéressé par le PIAT et le travail du candidat au master en science et y être totalement impliqué afin d'internaliser les approches et résultats de recherche dans les futures plans de travail des plateformes d'innovation.
- Les OSR et les Points Focaux Nationaux devront cependant assurer qu'ils doivent certes faciliter la recherche qui sera menée par le candidat mais que sous aucun prétexte ils ne devront dévier le plan de travail approuvé et les progrès effectués au niveau des PIAT.
- Les superviseurs des universités et les superviseurs sur le terrain devront s'assurer que les étudiants finissent leurs travaux de cours et leurs thèses dans les délais prévus. A cet effet, l'étudiant devra également assumer la responsabilité totale de garantir qu'il/elle finisse à temps.
- Une fois que leurs nominations seront approuvées par les OSR comme indiqué ci-dessous, les candidats devront eux-mêmes correspondre directement avec l'université de leur choix pour avoir leur admission. Une fois admis, ils devront donner les preuves de leur admission aux Points Focaux Nationaux qui entrera en contact avec le Directeur de l'Institution Focale Nationale, les OSR et le FARA pour sécuriser le financement et finaliser les accords.
- Les SNRA, les OSR et le FARA devront délibérément rechercher et encourager les femmes à présenter leur candidature afin d'atteindre au moins le taux référentiel de 25 à 50% d'admission de femmes.

- Chaque candidat retenu signera un engagement à retourner et à travailler dans son organisation mère pour au moins 2 ans comme le stipule le rapport d'évaluation.
- Dès admission de chaque étudiant, chacune des universités contractantes devra donner au FARA par le biais des OSR les détails du programme qu'elle dispensera ainsi que le coût de l'hébergement, des frais d'inscription, d'études et de publication de la thèse. Ce n'est qu'après confirmation que ces coûts sont acceptables par le FARA, sur recommandation des OSR que les universités pourront inscrire l'étudiant.
- Le paiement mensuel des bourses et d'autres indemnités aux étudiants sera négocié avec les universités ou avec d'autres organisations appropriées pour assurer que les étudiants reçoivent leurs bourses à temps et dans la monnaie appropriée.
- Les universités contractantes devront envoyer au FARA par le biais des OSR des rapports de progrès périodiques et détaillés conformément à leurs accords avec le FARA. Le FARA, à son tour informera la BAD sur les progrès des étudiants en lui transmettant les rapports trimestriels et annuels.
- Le service de scolarité ou toute autre autorité compétente de chaque université devra être la source authentique chargée d'envoyer aux OSR et au FARA les rapports de progrès des étudiants. Par ailleurs, bien que l'on encourage de très bons rapports entre les étudiants et les superviseurs des universités, le FARA ne réagira sur les requêtes des étudiants que si elles émanent du service de scolarité ou d'une autre autorité compétente. Les requêtes directement envoyées par le ou les superviseur(s) de l'étudiant seront considérées comme non officielles et uniquement à titre d'information.
- Bien que les INRA nommeront des candidats aux programmes de master en science, la sélection finale des candidats qualifiés sera effectuée au niveau des OSR en collaboration avec le FARA, les OSR et les experts indépendants de l'ANAFE et du RUFORUM si besoin y est. Cette approche vise à accroître la transparence du processus de sélection ainsi que la qualité des candidats qui effectueront la formation de master en science.
- Le cadre de Suivi&Evaluation (S & E) qui sera élaboré par le SCARDA sera adopté pour évaluer la qualité, effectuer le suivi et donner un feedback pendant et après la fin du projet. Ceci correspond parfaitement au cadre du S & E du projet spécifique qui devra être formulé dans la première année du projet financé par la BAD et permet d'éviter la duplication des activités de S&E.

- Les membres du personnel des SNRA déjà titulaires d'un master en science ne seront pas autorisés à entreprendre des études pour un 2<sup>ème</sup> master en science, même s'il s'agit d'une discipline différente.
- Bien que la priorité sera accordée aux candidats ayant obtenu d'excellents résultats à leur licence, nous encourageons les universités à prendre en compte les candidats ayant de bons diplômes et des performances exceptionnelles et ayant au moins 7 années d'expérience professionnelle.
- Les membres du personnel du FARA et des OSR qui travaillent sur le projet devront effectuer au moins une fois par an des visites et s'entretenir avec les autorités des universités.
- Les membres du personnel de la BAD travaillant sur le projet pourront également effectuer des visites et s'entretenir avec les universités contractantes.
- *Bien que les universités africaines offrent des formations accélérées et **des formations continues en développement des compétences**, la plupart des capacités de développement de compétences spécialisées liées aux besoins des SNRA existent en dehors de l'éducation tertiaire. Les institutions de recherche des pays avancés, les centres du GC et d'autres institutions spécialisées régionales et sous régionales ont un avantage comparatif pour offrir ces services adaptés de renforcement des capacités. Les besoins des SNRA en formation accélérée seront par conséquent assumés par les fournisseurs les plus appropriés des besoins de formation ciblée.*
- Les 15 pays à revenu intermédiaire qui ne sont pas éligibles à recevoir des bourses de la BAD mais qui pourraient bénéficier des opportunités de formation peuvent participer au projet avec des fonds provenant d'autres sources. Les pays concernés sont les suivants: l'Algérie, le Botswana, l'Égypte; la Guinée Equatoriale, le Gabon, la Lybie, l'Île Maurice, le Maroc, la Namibie, le Nigeria, les Seychelles; l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tunisie et le Zimbabwe.